LE ROURET



Commune du Rouret

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MAPA DE TRAVAUX N°2024_03

(Art. L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique)

Elargissement du chemin des Comtes de Provence et création de la voie Paul Cézanne

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Monsieur Gérald LOMBARDO - Maire de la Commune du ROURET

Activités principales

Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse Officiels de l'organisme acheteur :

Commune du ROURET
M. Gérald LOMBARDO – Maire
Allée des Anciens Combattants
06650 LE ROURET
93.77.20.02

Courriel: dgs@mairie-lerouret.fr

Adresse internet du profil acheteur : www.marches-securises.fr

2. Type de marché

Marché de travaux.

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte dont la valeur du marché estimée est inférieure à 5 538 000 € HT (mais supérieure à 100 000 € HT), telle que désignée dans l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique et ses annexes, et notamment les articles R2123-1 à R2123-8.

3. Objet du marché

La présente consultation concerne l'élargissement du chemin des Comtes de Provence et la création de la voie Paul Cézanne sur la commune du Rouret.

Code CPV: 45200000-9 Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil, réseaux d'assainissement

Code CPV: 45233220-7 Travaux de revêtement de routes

Code CPV 45112710-5: Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts.

Allotissement

Le marché comporte deux lots :

Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers VRD

➤ Lot n°2 : Espaces verts

Durée du Marché

Le marché prendra effet, suite à sa notification au titulaire, à compter de la date prévue dans l'ordre de service, et trouvera son terme à la réception des travaux.

La date estimée de début des travaux est prévue en octobre 2024

La durée des travaux s'inscrira dans le respect du calendrier d'exécution (planning) fourni par le titulaire.

La durée prévisionnelle de ceux-ci est estimée à 8 mois.

Lieu d'exécution

Commune du Rouret (06650)

Variantes

Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

4. Critères de choix de l'offre présentée par les candidats retenus

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères d'attribution	Pondération
1 - Valeur technique	30 %
2 - Prix	50 %
3 - Planning	20 %

1er critère : la technique notée sur 20 pondérée 30 %

La valeur technique de l'offre notée sur vingt (20) correspondra à la note du mémoire technique. La note prendra principalement en compte les critères énumérées précédemment dans le mémoire technique.

<u>2ème critère : le prix noté sur 20 pondéré 50 %</u>

NOTATION PRIX : La note est établie par rapport à l'offre la moins disante qui obtient 20. Les autres offres sont notées ainsi :

(Montant de l'offre moins disante / montant proposé) x 20

La note pondérée s'obtient en multipliant la note obtenue par le pourcentage attribué au critère.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3ème critère : le planning noté sur 20 pondéré 20%

L'entrepreneur devra présenter un planning général avec des délais par type de tâches.

Le candidat exposera un diagramme de GANTT comprenant les sous postes et la succession des interventions sur l'ensemble du chantier. De plus, le candidat exposera ses dispositions pour garantir la tenue des délais.

Le candidat proposera son délai maximal qui sera rendu contractuel dans l'Acte d'Engagement.

Aucun planning ne permettant pas un début d'exécution des travaux en octobre 2024 ne sera pris en compte.

La note globale du candidat sera l'addition des trois notes pondérées des critères énoncés ci-dessus.

Négociations

Une phase de négociation pourra être engagée avec les entreprises les mieux placées. Ces négociations éventuelles pourront porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La commune se réserve la possibilité de ne pas négocier si toutefois elle ne le jugeait pas nécessaire.

5. Retrait des dossiers de consultation / modalités de remise des offres

Le téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises, ainsi que toutes les candidatures et les offres déposées, et tous les échanges avec l'acheteur, devront s'opérer uniquement via le profil acheteur « Marchés Sécurisés » : www.marches-securises.fr

La liste des documents à remettre, ainsi que les modalités du dépôt de candidature et d'offre figurent dans le Règlement de la Consultation.

6. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 31 juillet à 12h00.

Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Le marché est conclu sur la base de prix définitifs fermes et invariables pendant toute la période d'exécution des prestations (périodes de reconduction comprises), qui constituent les prix de règlement (en application des art. L. 2112-6, R. 2112-7 et R. 2112-9 du Code de la Commande Publique).

7. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1

E-Mail: greffe.ta-nice@juradm.fr / Tel: 04 89 97 86 00

8. Date d'envoi du présent avis à la publication		
Le 28 juin 2024.		